

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023 (PV-CS356)  
12h

1222 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Renaud Jeffrey-Gauthier	P
Biologie médicale	Michel Cyr	P
Chimie, biochimie et physique	Benoit Daoust	P
Chimie, biochimie et physique	Hugo Germain	A
Chiropratique	Christian Linard	A
Chiropratique	Julie-Marthe Grenier	P
Ergothérapie	Mathieu Dumont	P
Études en loisir, culture et tourisme	Élisabeth Beaumier	P
Finance et économie	Ayi Ayayi	A
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon	P
Génie industriel	François Gauthier	P
Génie mécanique	Nadjet Zioui	P
Gestion des ressources humaines	Michel Arcand	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	A
Lettres et communication sociale	Synda Ben Affana	P
Lettres et communication sociale	France Aubin	P
Management	François Labelle	A
Management	Étienne St-Jean	P
Marketing et systèmes d'information	Jocelyn Perreault	P
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P
Mathématiques et informatique	François Meunier	P
Orthophonie	Sophie Chesneau	A
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Philosophie et arts	Mélissa Thériault	A
Psychoéducation et travail social	Caroline Couture	P
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	A
Psychologie	Lyson Marcoux	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Émilie Portelance	P
Sciences de l'activité physique	Jacques Abboud	P
Sciences de l'activité physique	Philippe Gendron	P
Sciences de l'éducation	Corina Borri-Anadon	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'environnement	Andrea Bertolo	P
Sciences de l'environnement	Alexandre Roy	P
Sciences humaines	Isabelle Bouchard	P

Sciences infirmières	Myriam Asri	P
Sciences infirmières	Éric Ahern	P
<b>Comité exécutif</b>	<b>Officières et officiers</b>	<b>Présence / Absence</b>
Président	Gilles Bronchti	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Sonia El Euch	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Mireille Dubé	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Marc Beauregard	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	P
VP aux communications et secrétaire (VPCOM)	<i>Vacant</i>	
Trésorier	Pier-Luc Lajoie	A
<b>Personnel du Syndicat</b>		<b>Présence / Absence</b>
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	P
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

Le professeur Gilles Bronchti, président du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

#### **CS356-01-06-2023-01 Ouverture de la réunion**

Le président du Syndicat souhaite la bienvenue aux délégué.es à cette première réunion 2023-2024. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux et nouvelles délégué.es.

Il rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

#### **CS356-01-06-2023-02 Vérification du quorum**

Le président déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

Le président du Syndicat assume la présidence d'assemblée.

#### **CS356-01-06-2023-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidence d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS356)
4. Élection au comité exécutif – Vice-présidence aux communications et Secrétaire
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Renouvellement de la convention collective – État de la négociation
7. Tribune des délégué.es

8. Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du 16 mars (PV-CS354) et du 27 avril (PV-CS355)
9. Information et dépôt de documents
  1. Calendrier des réunions du conseil syndical 2023-2024
  2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX656 au PV-CX660)
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine réunion régulière : 24 août 2023
12. Clôture de la réunion

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 356<sup>e</sup> réunion du conseil syndical ;  
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Renaud Jeffrey-Gauthier, du Département d'anatomie, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 356<sup>e</sup> réunion du conseil syndical du 1<sup>er</sup> juin 2023.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

#### **CS356-01-06-2023-04 Élection au comité exécutif – Vice-présidence aux communications et secrétaire**

La présidence d'assemblée rappelle que le poste de vice-présidence aux communications et secrétaire au sein du comité exécutif du Syndicat est vacant depuis le 1<sup>er</sup> mai.

La présidence d'assemblée annonce qu'une candidature dûment appuyée a été reçue à la suite des deux appels de candidatures qui eurent lieu du 12 avril au 26 avril, puis du 15 mai au 26 mai.

La présidence d'assemblée invite le candidat, le professeur Jean-Claude Bernatchez, Département de gestion des ressources humaines, à se présenter et à répondre aux questions des délégué.es.

La présidence d'assemblée le remercie pour son intérêt à occuper le poste. Elle l'invite à se retirer de la réunion.

La présidence d'assemblée indique que le scrutin se fera par vote secret, à l'aide de l'option « Sondage » de la plateforme Zoom pour les délégué.es se trouvant à distance, et par un bulletin de vote papier pour les délégué.es étant en présentiel. Le conseiller aux affaires universitaires et la conseillère aux relations de travail assurent le bon déroulement du scrutin.

Pour : 94 % (29 votes)  
Contre : 6 % (2 votes)

Constatant les résultats du scrutin, la présidence d'assemblée proclame l'élection du professeur Jean-Claude Bernatchez au poste de vice-président aux communications et secrétaire du comité exécutif pour un mandat intérimaire du

1<sup>er</sup> juin 2023 jusqu'à l'assemblée générale du 28 septembre 2023, en respect des *Statuts* du Syndicat (art. 8.2 i).

#### **CS356-01-06-2023-05 Rapport du comité des relations de travail**

La présidence d'assemblée invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) et la vice-présidence aux affaires syndicales (VPAS) à présenter le point.

#### **Demande d'accommodement pour situation de handicap de nature psychologique**

La demande a été refusée par l'Université. Le Syndicat a demandé un avis à son procureur. Il n'est pas possible de déposer un grief.

#### **Prof insatisfait de la réponse du CEREH (comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains) - Atteinte à la liberté académique**

Lettre de plainte envoyée au recteur et aux VRACs le 27 mars 2023. Relance le 24 avril 2023. Réponse du recteur le 10 mai. Avis du procureur. L'appel de décision n'est pas possible. Recours en vertu de la Loi sur la liberté académique. Prof consent.

#### **Griefs 2021-01 et 2021-07 - Reconnaissance du Syndicat et cours passés de cours réguliers à cours à l'étudiant (processus non respecté).**

Soumis à l'arbitrage. Audience le 13 octobre 2023

#### **Ingérence du Doyen des études - Fermeture de cours obligatoires, impact sur la tâche professorale.**

Rencontres prévues avec les vice-recteurs académiques.

#### **Ingérence du Doyen des études - Préautorisation exigée pour la modification de programmes**

Suspension des délais. Les délégué.es discutent de possible cas d'ingérence du doyen. Le comité des relations de travail invite les délégué.es à répertorier les possibles cas d'ingérence et à lui transmettre toutes informations à ce sujet.

#### **Grief 2022-03 - Surcharge de travail – enquêtes menées par l'employeur et ses mandataires**

Soumis à l'arbitrage. 1<sup>re</sup> journée d'audience le 3 avril 2023. Poursuite des audiences à l'automne.

Une déléguée s'informe auprès de la VPRT de la démarche pour acheminer au Syndicat une entorse à la convention collective subit par un.e professeur.e. La VPRT indique que la démarche doit être initiée par le ou la professeur.e. La VPRT ou la VPAS assurent le suivi.

#### **CS356-01-06-2023-06 Renouvellement de la convention collective – État de la négociation**

La présidence d'assemblée invite la vice-présidence aux relations de travail (VPRT) à présenter le point.

La VPRT présente un résumé des séances de négociations #18 à #20.

### 1<sup>er</sup> mai 2023

- Salaires
  - *Note : les discussions se poursuivent.*
- Projet de planification des postes
  - *Notes : concernant les départs à la retraite, le département pourra afficher le poste sans attente. Les dates d'embauches seront conformes à la convention collective, soit 1<sup>er</sup> juin et 1<sup>er</sup> octobre. Ce projet aura un impact sur l'article 9 Embauche de l'actuelle convention collective, des discussions sur cet article deviennent nécessaires.*
- Article 9 (de l'actuelle CC) sur les embauches

### 15 mai 2023

- Salaires
  - *Note : les discussions se poursuivent.*
- Projet de planification des postes : **RÉGLÉ** (projet-pilote pourra être mis en application)
- Direction pédagogique
  - *Note : les discussions se poursuivent.*
- Activités professionnelles extérieures
  - *Note : la partie syndicale veut s'assurer que l'Université n'aura aucun droit de regard sur les soirs et les fins de semaine.*
- Dégagements
  - *Note : la partie syndicale demande que tous les profs qui obtiennent une subvention aient un dégagement.*

### 29 mai 2023

- Article 9 (de l'actuelle CC) sur les embauches
- Dégagements
  - *Note : **ENTENTE VERBALE** : crédits de subvention, 2 dégagements automatiques pour les centres et instituts, Programme de relance sur la base de données qualitative (sans concours).*
  - *À venir : l'administration fait des simulations sur la répartition des dégagements. Le Syndicat, ne possédant pas de données sur les subventions octroyées, ne peut produire ses propres simulations.*
  - *Notes :*
    - *les dégagements discrétionnaires demeureront;*
    - *les professeur.es pourront transmettre des crédits de recherches à un.e collègue ou à une codirection de recherche de l'UQTR;*
    - *il a été demandé par la partie syndicale qu'il n'y ait plus de fractionnement de dégagement (notamment pour Développement du Savoir);*
    - *les discussions se poursuivent au sujet des DTR.*

Les délégué.es échangent sur le dossier des dégagements. Un projet-pilote pourrait être nécessaire afin de vérifier que les professeur.es n'en sortent pas perdants. Les petits départements pourraient aussi être désavantagés, de même que les départements des sciences humaines et sociales. Ils sont bien souvent tributaires des orientations du gouvernement. Le Syndicat pourrait-il avoir un droit de regard sur les critères et la distribution des dégagements? Une simulation serait appropriée avant de convenir d'une entente. Le Syndicat ne possède pas les données nécessaires pour établir une telle simulation. La VPRT indique que les

dégagements discrétionnaires ne sont pas concernés dans cette proposition de l'employeur.

La VPRT indique que les négociations se déroulent bien et qu'il y a une réelle volonté de discussions. Les négociations se poursuivront durant la période estivale.

#### **CS356-01-06-2023-07 Tribune des délégué.es**

Un délégué partage une expérience vécue avec le Service de la formation continue en lien avec le modèle de financement. Il souligne le faible pourcentage que l'Institut a reçu versus le taux versé à l'université.

Une déléguée mentionne que son département organise des activités de type *café syndical*, et que les professeur.es de ce département ont apprécié le numéro *Info-Négo*. Cette déléguée souligne aussi que son département a besoin d'une salle de réunion comodale pour assurer son bon fonctionnement, puisque plusieurs professeur.es se retrouvent sur d'autres campus.

#### **CS356-01-06-2023-08 Lecture et adoption des procès-verbaux du 16 mars 2023 (PV-CS354) et du 27 avril 2023 (PV CS355)**

La présidence d'assemblée présente les procès-verbaux des 354<sup>e</sup> et 355<sup>e</sup> réunions du conseil syndical tenues respectivement les 16 mars 2023 et 27 avril 2023.

La présidence d'assemblée mentionne qu'une modification a été demandée par un délégué au procès-verbal de la 355<sup>e</sup> réunion. Le délégué demande à ajouter au point 5. Renouvellement de la convention collective – État de la négociation :

*Des délégué.es expriment l'importance de maintenir les dégagements pour les centres et instituts.*

Les délégué.es consentent à apporter la modification au procès-verbal CS355.

La présidence d'assemblée fait la lecture de la proposition de résolution.

- |             |   |
|-------------|---|
| CONSIDÉRANT | les projets de procès-verbaux des 354 <sup>e</sup> et 355 <sup>e</sup> réunions du conseil syndical tenues respectivement les 16 mars et 27 avril 2023; |
| CONSIDÉRANT | que les délégué.es ont reçu les projets dans les délais prescrits;  |
| CONSIDÉRANT | l'avis des délégué.es sur la conformité des projets;  |
| CONSIDÉRANT | la modification apportée au procès-verbal de la 355 <sup>e</sup> réunion;   |

Sur proposition du professeur Renaud Jeffrey-Gauthier, Département d'anatomie, appuyée par la professeure Myriam Asri, Département des sciences infirmières, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 354<sup>e</sup> réunion et le procès-verbal modifié de la 355<sup>e</sup> réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence d'assemblée déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

**CS356-01-06-2023-09 Information et dépôt de documents**

**1. Calendrier des réunions du conseil syndical 2023-2024**

La présidence d'assemblée présente le calendrier des réunions du conseil syndical pour l'année 2023-2024. Elle précise qu'il s'agit des réunions régulières et que des réunions extraordinaires pourront être tenues dans ce contexte de négociation pour le renouvellement de la convention collective.

**2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX656 au PV-CX660)**

La présidence d'assemblée attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions CX656 à CX660.

La présidence d'assemblée invite les délégué.es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

**CS356-01-06-2023-10 Affaires nouvelles**

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**CS356-01-06-2023-11 Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil syndical sera le 24 août 2023.

**CS356-01-06-2023-12 Clôture de la réunion**

La séance est ajournée à 14 h 21.

Présidence d'assemblée

Secrétaire d'assemblée

---

Gilles Bronchti  
Président

---

François Landry  
Conseiller aux affaires universitaires